

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 septembre 2022

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice		X	Christian CROUX	
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise		X	Damien GOUT	
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth		X	Didier CODECCO	
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
23h30

Prochain Conseil :

Vendredi 30 septembre à
19h30

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Approbation CR des conseils municipaux du 18/5, 2/6 et 17/7
2. Délibération Indemnités de confection de Budget 2022 Percepteur municipal
3. Délibération adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023
4. Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du PETR du Pays Lauragais
5. Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle GAL des Territoires du Lauragais
6. Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du Syndicat Mixte ouvert Haute-Garonne Numérique
7. Délibération de principe – Transport de la compétence Portage des repas aux communes.
8. Délibération Columbarium – Devis dalle pour installation du columbarium
9. Délibération SDEHG Installation d'un coffret prise aux abords de la Mairie
10. Présentation du rapport du SDEHG 2021
11. Désignation par le Maire d'un correspondant incendie et secours
12. Présentation projet de l'Aire de covoiturage
13. Préparation Repas Aînés 2022
14. Opération nids de poule 2022
15. Compte rendu des réunions intercommunales
16. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Approbation CR des conseils municipaux du 18/05, 02/06 et 12/07

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibération Indemnités de confection de Budget 2022 Percepteur municipal

L'indemnité de percepteur 2022 30. 49 € brut, pour les communes ne disposant pas de service d'un secrétaire de mairie à temps complet.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

3. Délibération adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération pour adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

4. Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du PETR du Pays Lauragais

Pour le PETR la cotisation annuelle communale est de 1020. 80 €

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
5	4	2

5. Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle GAL des Territoires du Lauragais

Pour le GAL la cotisation annuelle communale est de de 79. 75 €

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
5	4	2

6. Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du Syndicat Mixte ouvert Haute-Garonne Numérique

Pour le HGN la cotisation annuelle communale est de 689. 52 €

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
5	4	2

7. Délibération de principe – Transport de la compétence Portage des repas aux communes.

Suite à la réunion des élus du secteur Nord du 29 Aout 2022 sur la compétence « portage des repas », il a été acté de rétrocéder ce service aux communes par rapport au reste à charge de la CCTL de l'ordre de 90 000 € en 2021.

A date, les modalités de ce transfert de compétences vers les communes membres de l'intercommunalité ne sont pas définies et une prochaine réunion de travail est prévue au mois d'octobre.

Plusieurs pistes ont été envisagées comme un regroupement des communes pour passer un marché avec un prestataire pour la confection et la livraison des repas puis refacturation aux bénéficiaires.

Concernant la question du matériel (camions frigorifiques) et le personnel de la CCTL : transfert aux communes, vente du matériel et reclassement du personnel au sein de la CCTL.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération de principe pour acter le transfert de la compétence portage des repas aux communes en 2023.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

8. Délibération Columbarium – Devis dalle pour installation du columbarium

Devis Olivier RACAUD – Montant TTC 1328. 50 €

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

9. Délibération SDEHG Installation d'un coffret prise aux abords de la Mairie

Présentation d'un devis pour l'installation de coffret électrique sur la place en bordure RD38. Montant restant en charge à la commune 666 € + 1535 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
8	2	1

10. Présentation du rapport du SDEHG 2021

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 su Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG.

11. Désignation par le Maire d'un correspondant incendie et secours

Didier CODECCO est désigné correspondant incendie et secours.

12. Présentation projet de l'Aire de covoiturage

Réunion le 29/09 à 14h au centre de la voirie départementale de MAUREVILLE

13. Préparation Repas Aînés 2022

Dates retenues 27/11 ou 04/12

La commission s'occupe de récupérer des devis d'environ 35 €/personne. Une demande sera faite au traiteur ASTRIC

Des paniers gourmands seront distribués aux personnes ne pouvant pas venir.

14. Opération nids de poule 2022

A faire avant mi-octobre – 08/10

15. Compte rendu des réunions intercommunales

- CCTL : CLECT 30/08/2022

Compétences transférées aux communes : portage de repas, fauchage, équipement sportif.

Le service urbanisme doit être à l'équilibre – révision de l'attribution de compensation.

- CCTL : Transfert marché fauchage et curage fossé aux communes 20/09/2022

La première proposition de prix de rétribution proposée est de 117 €/km, alors que le coût suite à devis est autour 270 €/km. Suite à discussion, la CCTL propose une rétribution de 128 €/km (tarif régie) sans augmentation de la fiscalité. Il y aura donc un reste à charge pour la commune.

- CCTL : Réunion présentation PLUI et actualités urbanisme animée par l'ATD.

Réflexion sur un PLUI CCTL qui permettrait d'avoir un coût plus bas pour le PLU des communes.

Suivant la nouvelle loi climat et résilience, nous n'aurons quasiment plus de zone à urbaniser à la fin de notre PLU.

- Réunion commission communale numérotation : dénomination des voies et impasses + numérotation de l'ensemble des habitations réalisées = présentation prévue à un prochain conseil pour prise délibération.

16. Questions diverses

- Dépôt d'ordures sauvages coin poubelles mairie.
- Réunion publique SIPOM 12/10 à 20h30 (voir validation flyer).
- Rencontre architecte + dentiste ce jour pour présentation projet installation cabinet dentaire à la ZA Lourman en dessous de la crèche.
- Point consultation publique modification simplifiée PLU.
- Invitation AMF pour les Adjointes et Conseillers Municipaux au salon des maires à Muret du vendredi 30 Septembre au samedi 1^{er} Octobre 2022.
- Réserves émises sur les travaux Pool Routier sur le chemin d'En Manenc par rapport à la capacité de financement et la réalisation des travaux sans signature préalable du maire pour validation devis.
- Réclamation auprès fournisseur drapeaux suite à déchirements : renvoi de 2 jeux système anti-enroulement à titre gracieux mais facturation des 2 pavillons par rapport à la vétusté.
- Montant du FPIC 2022 reversé par la CCTL divisé par deux soit 2 646 €.
- Courrier du député Laurent Esquenet-Goxes de la 10^{ème} circonscription qui doit venir rencontrer le Maire prochainement.